



DECISION N° 2026-07

Travaux de restauration hydromorphologique de la Vesgre à Boncourt

Extrait du Registre des Décisions
Décision du Président du 24 juillet 2026

Vu la Délibération du Comité Syndical n° 2026-36 du 1^{er} juillet 2026 portant délégation de pouvoir au président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation pour la réalisation des travaux de restauration de la Vesgre à Boncourt faisant suite aux propositions du Programme Pluriannuel en faveur des Milieux Aquatiques (PPMA) de la Vesgre, lancée selon une procédure adaptée ouverte.

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-SGREB-2024-291 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement concernant le PPMA de la rivière Vesgre sur le territoire du syndicat

Vu les quatre offres reçues,

Vu l'analyse des offres réalisée par le SEBV,

Vu la conclusion de l'analyse des offres qui propose de retenir l'offre de la Société Océlian pour un montant de 27 169,00 € HT soit 32 602,80 € TTC

Considérant le montant de la dépense inférieur au seuil de 100 000 € HT,

DECIDE

Article 1^{er} : De retenir la proposition de la société Océlian,

Article 2 : De conclure le marché pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique de la Vesgre la base de l'offre présentée pour un montant de 27 169,00 € HT, soit 32 602,80 € TTC,

Article 3 : Que la demande de subventions sera faite sur cette base,

Article 4 : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché,

Article 5 : La Responsable administrative, financière et RH est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sainte Gemme Moronval, le 24 juillet 2026

Signature

Le Président du SEBV, M. Stéphane LEMOINE